

ASSOCIATION

DOSSIER DE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

PROJET SPECIFIQUE

ANNEE 2026

Nom de votre Association :

Types de subvention : Projet spécifique	Montant demandé

CADRE RESERVE AU SERVICE

Date d'arrivée du dossier :

☐ mail

☐ dépôt service

Dossier complet : ☐ OUI

☐ NON

Pièce(s) manquante(s) :

1. Présentation de votre association

Identification de l'association

Nom de votre association :

Sigle :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Objectifs de l'association :

.....

.....

.....

Numéro SIRET / SIREN :

Pour recevoir la subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET ou SIREN qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite.

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (nom complet, ne pas utiliser de sigle).

.....

Identification des responsables de l'association (Membres du Bureau) :

Nom – Prénom	Fonction	Adresse	Téléphone

Date de la dernière Assemblée Générale : ☐ Ordinaire ☐ Extraordinaire

Renseignements administratifs et juridiques :

Date de publication de la création au Journal Officiel :

.....

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément	attribué par	en date du

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☐ non

Date de publication au Journal Officiel :

.....

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? ☐ oui ☐ non

2. Description de votre projet

Présentation du projet – Titre/intitulé :

Quels sont les objectifs du projet ?

[illegible]

Description du déroulement du Projet ?

[illegible]

(Joindre si besoin tout document complémentaire)

Quels en sont les publics ciblés ?

.....

Combien de personnes en seront bénéficiaires ?

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation du projet ? (Quel quartier ? Territoire ?)

.....

.....

.....

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

Quelle est la durée prévue du projet ?

Quels sont les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour le projet ?

.....

.....

.....

.....

Aide de la municipalité (matériel, mise à disposition de techniciens ...) :

.....

.....

.....

3. Budget prévisionnel de l'action

Combien votre association va dépenser pour cette action ?

CHARGES (dépenses prévisionnelles)	MONTANT Ne pas indiquer les centimes	PRODUITS (recettes prévisionnelles)	MONTANT Ne pas indiquer les centimes
Achat		Vente	
Prestation de services		Vente de marchandises	
Fournitures d'animation		Prestation de services	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Produits des activités	
Équipement et gros matériels			
Eau, Électricité, Chauffage			
Autres fournitures			
Services extérieurs		Subventions demandées	
Locations		Etat: (précisez le(s) ministère(s))	
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance		Département(s):	
Documentation		Ville de Fleury-Mérogis subvention de fonctionnement	
Frais bancaires		Ville de Fleury-Mérogis Autres subventions	
Frais de restauration		Communauté d'Agglomération	
Autres services extérieurs		Autres subventions demandées	
Publicité, publication, communication		Autre(s) commune(s)	
Déplacements, missions		CAF	
Frais postaux		Autres Organismes sociaux	
Télécommunications (Abonnement téléphone, internet,...)		Fonds européens	
		Fondation	
Impôts et taxes			
		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez)	
		Dons, Legs	
Charges de personnel		Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels fixes		Cotisations	
Rémunération des personnels intermittents, vacataires			
Charges sociales			
Autres charges			
TOTAL CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
ATTENTION LE BUDGET DOIT ÊTRE À L'ÉQUILIBRE : Le total des charges prévisionnelles doit être égal au total des produits prévisionnels Un projet spécifique ne peut être financé à plus de 80% par une collectivité			

4. Attestation sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée **au compte bancaire ou postal de l'association** :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le à

Signature :

5. Pièces à joindre à votre dossier

(Décret -Lois du 30 octobre 1935)
(Lois du 6 février 1992 et du 29 janvier 1993)

- ☐ Vos statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.
- ☐ Le récépissé de la Préfecture de déclaration de création de l'association
- ☐ La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau).
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- ☐ L'attestation d'assurance Responsabilité civile pour votre association
- ☐ Le rapport annuel d'activité
- ☐ Le bilan financier de l'année
- ☐ Le Procès-verbal (PV) de l'assemblée générale (AG) de l'année (N)
- ☐ Le Procès-verbal (PV) de l'assemblée générale (AG) de l'année écoulée (N-1)
- ☐ Le contrat d'engagement républicain signé

6. Pièces à envoyer au service dans les 2 mois suivant l'action

- ☐ La fiche bilan de l'action réalisée (**annexe 2**)
- ☐ Le tableau bilan financier (**annexe 3**) **Les factures sont à fournir.**



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN
DE L'ASSOCIATION ou FONDATION : _____

Ce contrat est conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État.

L'article 5 de ce décret impute à l'association ou à la fondation, les manquements aux engagements souscrits, commis par ses dirigeants, salariés, membres, et bénévoles.

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à _____, le _____

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE du président de l'association ou de la fondation :

Annexe 2

Bilan de l'action réalisée sur l'année 2026

Nom de votre association :

Personne chargée de l'action

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Titre / intitulé de l'action :

.....

Description du déroulement de l'action :

.....

Quels étaient les publics ciblés ?

.....

Combien de personnes ont bénéficié de l'action ?

Quel a été le lieu (ou quels ont été les lieux) de réalisation du projet ? (Quel quartier ? Territoire ?)

.....

Quelle était la date de réalisation de votre action ?

Quels étaient les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour votre action ?

.....

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

.....

Quels ont été les aides indirectes de la municipalité (prêt de salle, matériel, mise à disposition de personnel municipal, etc.)

.....

Subvention attribuée par la municipalité pour votre action	Budget utilisé

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget attribué pour l'action et le budget final exécuté **(les factures et le budget détaillé réalisé sont à fournir obligatoirement)** :

.....

Annexe 3

Nom de votre association :

Titre / intitulé de l'action :

Bilan financier de l'action réalisée 2026

CHARGES	MONTANT Ne pas indiquer les centimes d'euros	PRODUITS	MONTANT Ne pas indiquer les centimes d'euros
Achat		Vente	
Prestation de services		Vente de marchandises	
Fournitures d'animation		Prestation de services	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Produits des activités	
Equipement et gros matériels			
Eau, Electricité, Chauffage			
Autres fournitures			
Services extérieurs		Subventions demandées	
Locations		Etat : (précisez le(s) ministère(s))	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		Département(s):	
Documentation		Ville de Fleury-Mérogis subvention de fonctionnement	
Frais bancaires		Ville de Fleury-Mérogis Autres subventions	
Frais de restauration		Communauté d'Agglomération	
Autres services extérieurs		Autres subventions demandées	
Publicité, publication, communication		Autre(s) commune(s)	
Déplacements, missions		CAF	
Frais postaux		Autres Organismes sociaux	
Télécommunications (Abonnement téléphone, internet,...)		Fonds européens	
		Fondation	
Impôts et taxes			
		CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez)	
		Dons, Legs	
Charges de personnel		Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels fixes		Cotisations/Adhésions	
Rémunération des personnels intermittents, vacataires			
Charges sociales			
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	